Boulogne, le 26 décembre 2022

PMN
Monsieur MICHEL SEBBAN
79 AVENUE FRANCOIS ARAGO
92000 NANTERRE

Réf : Numéro de dossier CN_2020_02136

Objet : Demande de certification initiale - Attribution de la certification et envoi du certificat Qualiopi

Monsieur MICHEL SEBBAN,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à l'issue du Comité d'Evaluation qui s'est réuni le 23/12/2022, je vous accorde la certification Qualiopi. Vous trouverez, en pièce jointe, votre certificat.

Cette certification est valable 3 ans soit du 26/12/2022 au 25/12/2025.

Elle atteste du respect des exigences du Référentiel National Qualité Qualiopi.

Durant cette période, nous vous rappelons que vous devez porter à notre connaissance, dans les meilleurs délais, toute information relative à des changements majeurs qui surviendraient au sein de votre structure.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez, et restons bien entendu à votre disposition pour toute information.

Veuillez recevoir, Monsieur MICHEL SEBBAN, l'assurance de notre considération distinguée.

Catherine TERRIEN
Présidente ISQ Certification

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certificat

des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N°2212_CN_02136 - V.1

Début de validité de la certification : 26/12/2022
Echéance de la certification : 25/12/2025
Date d'émission du certificat : 26/12/2022

ISQ Certification certifie que

PMN

79 AVENUE FRANCOIS ARAGO 92000 NANTERRE

SIREN : **884369596** NAF : **8559A**
Numéro de Déclaration d'activité : **11922341092**

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et
au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification
mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail
à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail
à l'arrêté du 30 décembre 2021 prolongeant l'autorisation de réaliser l'audit initial à distance
au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur
au programme de certification de l'ISQ Certification, version en vigueur

Pour la(es) catégorie(s) d'actions concourant au développement des compétences suivante(s) :

☒ Les actions de formation

☐ Les bilans de compétences

☐ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)

☒ Les actions de formation par apprentissage

Et pour le site suivant :

PMN - 79 AVENUE FRANCOIS ARAGO 92000 NANTERRE

Catherine TERRIEN
Présidente, ISQ Certification

ISQ CERTIFICATION SAS
84, avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 46 99 14 55 - info@isqcertification.com - www.isqcertification.com

cofrac CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES ACCREDITATION N°5-0663 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR